



Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat Fonction publique Territoriale : de la poudre aux yeux !

Mesures salariales, prime exceptionnelle de pouvoir d'achat : nous exigeons l'égalité de traitement !

Le Ministère de la Transformation et de la Fonction publiques enfonce le clou et déconsidère une nouvelle fois les agents de la Fonction publique territoriale en proposant un projet de décret au rabais quant à la création d'une prime pouvoir d'achat.

Ce projet de décret doit être examiné à la prochaine séance plénière du CSFPT- Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale qui se tiendra mercredi 20 septembre 2023. L'ensemble des organisations syndicales représentatives boycottera la séance plénière.

Plus que jamais, la CGT exige l'égalité de traitement de l'ensemble des fonctionnaires et agents publics des trois versants de la Fonction publique.

Or, le projet de décret du versant territorial est bien en dessous de ceux des versants Etat et Hospitalier !

En effet, pour la Fonction publique territoriale, le ministère a décidé de privilégier la libre-administration des collectivités territoriales et invite à des négociations locales.

La possibilité est également donnée aux collectivités de verser une prime moins élevée que celle des versants hospitaliers et de l'Etat de la fonction publique.

Les collectivités n'ont aucune obligation de versement de cette prime et de surcroît, sont autorisées à la verser en plusieurs fois... en 2023, 2024 ou aux calanques grecques !

Il s'agit d'une rupture d'égalité et d'une mesure discriminatoire évidente, preuve du désengagement financier de l'État aux collectivités territoriales, ce qui marque le désintérêt de l'État pour les fonctionnaires territoriaux qui ne sont pas des fonctionnaires de seconde zone

La Fédération CGT des services publics n'acceptera pas que les 2 millions d'agents territoriaux, soient soumis à la «bonne volonté» des employeurs territoriaux, alors que ces mesures doivent être égalitaires dans l'ensemble de la Fonction publique.

Le ministère a su imposer sur tout le territoire et à toutes les collectivités un temps de travail à 1607h.... Nous savons que c'est également possible pour la mise en place de la prime. C'est une question de choix et de volonté politique. La reconnaissance des agents et agents dans l'accomplissement de leurs missions et leur engagement quotidien doit être une priorité absolue.

C'est pourquoi, la Fédération CGT des services publics exige la transposition fidèle du décret prime pouvoir d'achat exceptionnelle, à l'instar du décret publié pour les versants hospitaliers et Etat.

Le Ministère doit revoir sa copie, le compte n'y est pas !

Rendez-vous toutes et tous vendredi 13 octobre 2023, journée de mobilisations et de manifestation contre l'austérité et pour l'augmentation des salaires, des pensions et l'égalité femme-homme.